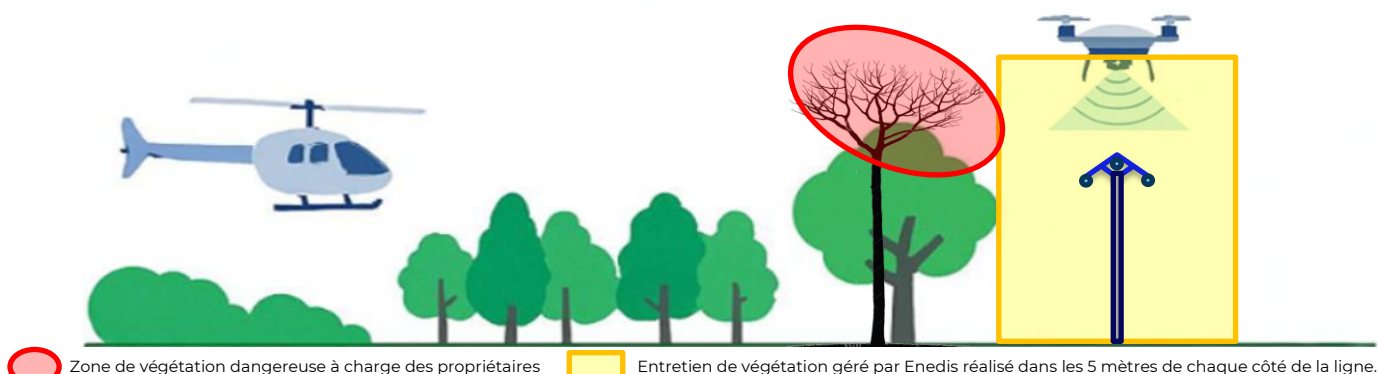


Questions fréquemment posées



Pourquoi recevez-vous un courrier d'Enedis ?

Chaque année, Enedis inspecte les lignes électriques à l'aide d'hélicoptères, de drones ou de dirigeables. Avec les tempêtes et les intempéries répétées, certains arbres deviennent fragiles et risquent de tomber sur les lignes. Pour prévenir les coupures d'électricité, Enedis repère les zones où la végétation est dangereuse.

Comment Enedis repère les zones dangereuses ?

Grâce à des outils de mesure très précis (comme la technologie LIDAR*), Enedis peut voir si un arbre est trop proche des lignes ou risque de tomber dessus. Ces mesures tiennent compte :

- de la hauteur des arbres,
- de la pente du terrain,
- de la distance avec les lignes électriques.

*LiDAR (Light Detection And Ranging) est une technologie de télédétection qui utilise des faisceaux laser pour mesurer des distances et des mouvements en temps réel.

Votre Situation : que faire ?

- Vous avez déjà fait l'élagage**
✓ Vous n'avez rien à faire. Lors de la prochaine inspection, si tout est conforme, vous ne recevrez plus de courrier.
- Vous voulez faire l'élagage et cherchez un professionnel**
Vous pouvez :
• contacter un élagueur de votre choix,
• ou appeler Enedis au **09 70 83 19 70** pour obtenir une liste.
Conseil nature : évitez la période de nidification (15 mars → 31 août), sauf urgence.
- Vous n'êtes plus propriétaire**
Transférez simplement le courrier :
• au nouveau propriétaire,
• ou au notaire en cas de succession.
- Vous refusez d'élaguer**
Si un arbre chute, **tous les propriétaires sont responsables**. En cas de chute avec dégâts, **votre responsabilité peut être engagée** selon le Code civil.
- L'arbre existait avant la ligne**
Même si l'arbre était là avant, le propriétaire doit l'entretenir. En cas de chute avec dégâts, **votre responsabilité peut être engagée** selon le Code civil.
- L'arbre dangereux est chez votre voisin**
Pas d'inquiétude :
✓ votre voisin a reçu le même courrier. Vous n'avez rien à faire.
- Il y a beaucoup d'arbres à traiter**
Contactez un professionnel pour un **bilan de sécurité** : il vous aidera à repérer les arbres dangereux, penchés, malades ou morts.
- La ligne a été supprimée ou va être enfouie**
Si la ligne a été retirée ou qu'un projet est en cours :
✓ Lors de la prochaine inspection, si tout est conforme, vous ne recevrez plus de courrier.
- Pas de réponses à votre question ?**
N'hésitez pas contacter Enedis au **09 70 83 19 70**